



106, rue Saint-Jean-Baptiste
Saint-Guillaume (Québec) J0C 1L0

Téléphone : 819 396-2403
Télécopieur : 819 396-0184
Courriel : info@saintguillaume.ca

Le 5 août 2021

Municipalité de Saint-Guillaume

Citoyenne et citoyen de
Saint-Guillaume

Objet : Dépôt des premiers projets de règlements d'urbanisme- révision
quinquennale.

Bonjour à tous,

Lors de la dernière assemblée du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, le 2 août dernier, les premiers projets de règlements d'urbanisme ont été déposés.

Règlements :

- 246-2021 Règlement plan d'urbanisme
- 247-2021 Règlement de zonage
- 248-2021 Règlement de lotissement
- 249-2021 Règlement de construction
- 250-2021 Règlement administratif

Qu'est-ce qu'un plan d'urbanisme : « Le plan d'urbanisme est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique d'une municipalité tout en présentant une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire. »

À l'aide des règlements qui en découlent, le plan d'urbanisme sert donc à guider les interventions d'aménagement ainsi que les décisions politiques, administratives et financières qui touchent le territoire :

- Le règlement de zonage permet à la Municipalité de déterminer la vocation de son territoire en le morcelant en différentes zones. Pour chaque zone, il détermine l'usage des terrains et des bâtiments et encadre l'implantation et l'apparence des constructions.
- Le règlement de lotissement définit les normes et les conditions relatives au découpage et à l'identification des lots.

- Le règlement de construction régit l'adoption de normes supérieures et portants sur des bâtiments ou des éléments non visés par le Code de construction du Québec.
- Le règlement administratif établit les modalités administratives qui encadrent et autorisent les projets relatifs aux règlements d'urbanisme.

Nous vous invitons à les consulter dans la section : Services municipaux/ Urbanisme et environnement/ Règlements et politique.

Nous vous informerons sous peu d'une rencontre publique afin d'échanger sur les règlements et de répondre à vos questions.

Veillez agréer, Citoyenne, Citoyenne, nos salutations distinguées.

Directrice générale et secrétaire-trésorière


Diane Martineau, DMA